**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019**

L’an deux mil dix-neuf le 4 novembre, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge

Régulièrement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la

Présidence de Jean-Michel RAVEL d’ESTIENNE, Maire.

Etaient présents :   - MM. RAVEL d’ESTIENNE, BARRAS, BANSARD, PIERRE DE LA BRIERE, LANCELIN, GAYET, MME SAUTY DE CHALON

 Etaient représentés : MME DUFORET par M Ravel d’Estienne, Mme David par M Pierre de la Brière

Début de la séance : 09.05 heures

Fin de la séance : 10.10 heures

**1. Opération Cœur de Bourg « : contrat d’honoraires de l’architecte : avenant n° 2**

Contrat de base : 34650 € ht soit 10.5% de 330 000€

Avenant n°1 / 4950 € ht soit 1.5 % de 330000 €

Avenant n°2 : 16800ht soit 7.5 % de 224000 €

Autorisation est donnée à M le Maire de signer l’avenant n°2 au contrat d’honoraires d’architecte, résultant d’un supplément de travaux de 224000 euros, correspondant essentiellement à l’élargissement des trottoirs et au réseau des eaux pluviales.

8 votes Pour

1 abstention : Mme Sauty de Chalon

**2- Convention relative à l’aménagement des RD 49 et 49 D et au transfert de la RD 49 D à la commune de Beuvron en Auge**

Dans le cadre des travaux de réfection de la place du village, autorisation est donnée à M le Maire de signer une convention entre la commune de Beuvron en Auge et le département du Calvados aux fins de rénover les RD 49 et RD 49 D et de transférer la RD 49 D, ainsi rénovée, à la commune.

Cette convention est lue et les annexes présentées ; des questions sont posées auxquelles les réponses adéquates sont apportées.

8 votes pour.

1 abstention ; Mme Sauty de Chalon car : "les documents annexes n'ayant  été présentés que le jour du Conseil,  Madame Sauty de Chalon estime n'avoir pas eu suffisamment de temps pour les analyser. "

 Page 1/3

**3- Recensement de la population : embauche d’un agent recenseur**

Contact a été pris avec une personne susceptible de très bien correspondre à notre besoin.

**4- indemnité du 1er adjoint : régularisation suite à la demande du trésorier**

La délibération du 05/04/2019 indique que les adjoints bénéficient d'une indemnité au taux de 6,6% de l'indice brut.

La décision du conseil était d'accorder le bénéfice de cette indemnité dans les mêmes limites que la précédente délibération de 2015 il suffisait d'ajouter que l'indemnité mensuelle était accordée au taux de 6,6% de l'indice brut x 2/3. Ce qui est chose faite.

Après délibération, le conseil municipal est d’accord à l’unanimité sur cet ajout afin de liquider l’indemnité 2019 du 1er adjoint.

Vote : 9 pour.

**5- Mise à disposition des biens mobiliers et des subventions nécessaires à l’exercice de la compétence transférée « assainissement »**

Après délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité d’autoriser M le Maire à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens mobiliers et des subventions nécessaire à l’exercice de la compétence transférée «  assainissement » à la Communauté de communes de Normandie Cabourg Pays d’auge (voir PV en annexe).

Et valide également les fiches d’écritures comptables correspondantes signées de M Le Maire (voir annexes jointes).

Vote : 9 pour.

**6- Cérémonie du 11 novembre 2019**

Elle aura lieu le dimanche 10 novembre 2019 à 12 heures en présence de personnalités locales.

Les porte-drapeaux et une fanfare participeront à la cérémonie qui sera suivi d’un apéritif à la salle des expositions.

**7- PLU**

Un commissaire enquêteur a été désigné cette semaine par l’autorité compétente.

Je le reçois dès demain pour qu’il m’indique les dates de ses permanences qui paraîtront dans la presse locale et seront affichées à l’extérieur de la mairie.

Toute demande peut lui être faite avant ses permanences par courrier postal ou internet aux adresses de la mairie.

Page 2/3